



Bienvenue au CROUS des Antilles et de la Guyane



Qu'est-ce que le CROUS ?

- Tout d'abord, le sigle **CROUS** signifie centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
- Il s'agit d'un établissement public autonome à caractère administratif placé à la fois sous la tutelle du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi du CNOUS, le centre national des œuvres universitaires et scolaires.
- Un seul objectif pour tous les CROUS de France : **améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants.**
- Le CROUS des Antilles et de la Guyane exerce ses missions sur **3 départements** : Guadeloupe, Martinique et Guyane.



Où retrouver les services du CROUS ?

- Le CROUS des Antilles et de la Guyane, c'est :
 - En **Guadeloupe**, les sites de Fouillole, Bergevin et Saint-Claude
 - En **Martinique**, les sites de Schoelcher et de Fort-de-France
 - En **Guyane**, les sites de Baduel, Troubiran et Kourou
- On appelle d'ailleurs **CLOUS** les centres locaux des œuvres universitaires et scolaires en Martinique et en Guyane, qui n'ont d'autre vocation que de décliner les actions du CROUS au plus près des usagers de ces 2 départements.



Le Crous vous accueille



En Guadeloupe

Campus Universitaire de
Fouillole BP 51

97152 Pointe-à-Pitre Cedex

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

En Martinique

Campus universitaire de
Schoelcher - BP 7208

97275 Schoelcher Cedex

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

En Guyane

Campus universitaire
de Troubiran

BP 522 Cayenne Cedex

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Allo bourses



0590 89 88 88



0596 61 03 65



0594 25 81 24





Étudiant.e.s, le Crous vous accompagne ! ↓



- Depuis le **15 janvier 2020**, tous les étudiants ont pu effectuer leurs demandes de bourses ou de logements pour cette nouvelle année universitaire sur www.crous-antillesguyane.fr ou www.meservices.etudiants.gouv.fr

The screenshot shows the homepage of the MesServices.etudiant.gouv.fr website. At the top, there is a navigation bar with 'Suivez-nous' (social media icons), 'etudiant.gouv.fr', 'Inscription', and 'Connexion'. The main header features the 'étudiant.gouv.fr' logo and the text 'MesServices.etudiant.gouv.fr'. Below this, there are several sections:

- S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**: Includes 'Parcoursup', 'Aide à la mobilité Parcoursup', and 'CVEC Contribution vie étudiante et de campus'.
- DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE**: Includes 'Aide COVID perte de job/stage', 'Aide COVID aux étudiants ultramarins', 'Demande de dossier social étudiant (DSE)', 'Suivi du dossier social étudiant (DSE)', 'Simulateur de bourse', and 'Aide à la mobilité master'.
- TROUVER UN LOGEMENT**: Includes 'En résidence Crous', 'Campus Paris-Saclay', 'Chez un particulier', and 'Bed & Crous bouger/ voyager'.

On the right side, there are two highlighted boxes:

- DEMANDES DE LOGEMENT 2020-2021**: Contains information about the 1st phase of housing attribution with DSE, stating that the attribution is now finished and that proposals received until July 7th at 23:59 must be confirmed.
- CVEC - CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS**: States that every student in initial education must pay the CVEC to register at their institution, and that the CVEC attestation is required to complete registration.



En parlant de bourses...

La bourse sur critères sociaux est versée en dix mensualités, de septembre à juin, sur le compte bancaire, au nom de l'étudiant uniquement.

PAIEMENT ANTICIPÉ ET À DATE FIXE :

POUR TOUS LES DOSSIERS COMPLETS (INSCRIPTION DÉFINITIVE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT COMPRISE), UN PREMIER VERSEMENT ANTICIPÉ INTERVIENT FIN AÔUT POUR FACILITER LES DÉPENSES DE RENTRÉE. LES PAIEMENTS SONT ENSUITE EFFECTUÉS LE 5 DE CHAQUE MOIS À PARTIR DU MOIS D'OCTOBRE.

Détermination du droit à bourse

Trois critères sont pris en compte pour le calcul du montant des bourses :

- Le revenu du foyer fiscal auquel l'étudiant est rattaché. Les revenus retenus pour le calcul du droit à bourse sont ceux perçus pendant l'année n-2 par rapport à l'année de dépôt de la demande, avec certaines exceptions.
- Le nombre d'enfants à charge de la famille, en différenciant le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement supérieur.
- L'éloignement entre le domicile parental et l'établissement d'inscription.



Le savais-tu ?

- **Le CROUS propose différentes aides financières.**

L'aide au mérite

A l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention "très bien" à la dernière session du baccalauréat, quelle que soit la filière d'enseignement supérieur choisie dès lors qu'elle relève du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'elle est habilitée à recevoir des boursiers.

L'aide au mérite ne fait pas l'objet d'une demande particulière de la part de l'étudiant.

L'aide à la mobilité Master

D'un montant de 1000 €, cette aide est réservée aux étudiants boursiers titulaires d'une licence, inscrits en première année de master dans une autre région académique (différente de celle où ils ont obtenu leur licence).

Effectuez votre demande sur messervices.etudiant.gouv.fr

L'aide à la mobilité internationale

Les étudiants doivent s'adresser au Bureau des Relations Internationales de leur Université.

Dans le souci de répondre, au mieux, aux situations particulières, des aides spécifiques peuvent être allouées aux étudiants.

Une aide spécifique annuelle

- Réservée aux étudiants inscrits dans une formation initiale relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et non éligibles aux bourses sur critères sociaux.

Pour l'obtenir, il est nécessaire d'effectuer, au préalable, une demande de bourse dans le cadre du Dossier Social Étudiant.

- Allouée à l'étudiant :
 - en situation d'indépendance avérée (c'est-à-dire ne bénéficiant pas du soutien matériel de ses parents),
 - en cas de rupture familiale,
 - en cas de reprise d'études.

Une aide spécifique ponctuelle

- Destinée aux étudiants inscrits dans un établissement d'Enseignement supérieur.
- En faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés.
- Une commission d'attribution décide du montant de l'aide, au vu du dossier de l'étudiant.
- Prenez directement contact avec le service social de votre Crous.



Le CROUS, c'est aussi un accompagnement social au quotidien

Le service social

Les assistantes sociales sont tenues au secret professionnel. Elles accueillent les étudiants en difficultés, quelle qu'en soit la nature (médicale, psychologique, financière, administrative). Elles informent sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, bourses, logement, législation sociale, travail) et orientent vers les structures et services adaptés. Elles instruisent les demandes d'aide d'urgence.

Pour les rendez-vous

En Guadeloupe

Crous

Campus de Fouillole

☎ 0590 89 74 06

En Martinique

Clous

Campus de Schoelcher

☎ 0596 61 05 06

En Guyane

Clous

Campus de Troubiran

☎ 0594 25 81 24



Les résidences universitaires

En Guadeloupe

Résidences de Pointe-à-Pitre • 477 lits

Campus de Fouillole - BP 51
97152 Pointe-à-Pitre Cedex

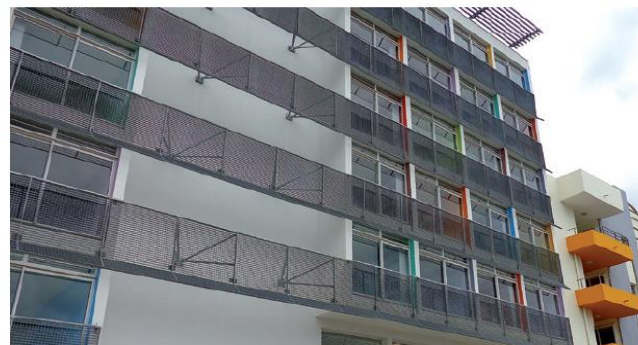
T1	T1 bis	Chambres traditionnelles	T3 avec 2 lits	Chambre de 15m ² avec accès handicapé
260	16	198	2	1

Les résidences sont équipées de cuisines collectives.



Résidence Hyacinthe Bastaraud à Bergevin • 91 lits

T1	Surfaces	T1 avec accès handicapé
79	De 13 à 27m ²	12



Résidence Desmarais Saint-Claude • 151 lits

T1
151

Chaque logement est équipé d'une salle de bain, d'un coin cuisine et de mobilier qui optimise la place.



Camp Jacob Saint-Claude • 130 lits

T1	T1 bis
106	24

Logements équipés d'une salle de bain et d'un coin cuisine.



En Martinique

Résidences de Schoelcher • 738 lits

Campus de Schoelcher - BP 7208

97275 Schoelcher CEDEX

Bâtiment Océane



Les résidences sont équipées de cuisines collectives.

Chambres traditionnelles	T1 au T4
198	540

Internat de la réussite • 74 lits



Chaque palier est doté d'une kitchenette et de plusieurs salles de travail.

Studios individuels tout équipés	Chambres pour étudiants à mobilité réduite
70	4

En Guyane

Résidence de Cayenne Baduel • 146 lits

BP 522 - 97332 Cayenne CEDEX



Chambres traditionnelles	T1 bis
88	58

Résidence de Troubiran : 174 lits

Quartier Branly - BP 07

97387 Kourou CEDEX



T1	Studio	4 T3 avec 2 lits
150	16	8

Résidences de Kourou • 95 lits

Quartier Branly - BP 07

97387 Kourou CEDEX



T1	T4 au T6
2	93

Les résidences sont équipées de cuisines collectives.





2076 lits au total répartis sur 3 départements !



Tu n'as pas encore trouvé ton logement ? Alors n'hésites pas à consulter régulièrement **LOKAVIZ**, le site de logements qui référence à la fois les résidences proposées par le CROUS et celles des particuliers.

Plus d'inquiétudes pour le garant, ayez le réflexe
VISALE!

ÉTUDIANTS,
À LA RECHERCHE
D'UN LOGEMENT
POUR LA RENTRÉE ?

AYEZ LE RÉFLEXE
VISALE.FR
LE GARANT
100 % GRATUIT
QUI VOUS OUVRE
TOUTES LES PORTES !

les Crous ActionLogement

La restauration universitaire

- Vous pouvez retrouver dans les différents points de restauration des menus équilibrés et variés, proposés selon les deux formules suivantes :
- Une formule étudiante à **1€** pour tous les étudiants boursiers à compter du 1^{er} septembre 2020 dans tous les restaurants universitaires ;
- Une formule modulable à la carte dans toutes les cafétérias.

GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE
<p>Le restaurant du campus de Fouillole Du lundi au vendredi 11h45 à 13h45 et de 19h à 20h</p> <p>Une cafétéria près du SCU10-IP Du lundi au vendredi de 7h00 à 14h00</p> <p>Une cafétéria près de l'UFR de SJE Du lundi au vendredi de 7h00 à 14h00</p> <p>Le restaurant universitaire du campus de Saint-Claude Du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30</p>	<p>Le Restaurant Universitaire de Schoelcher Du lundi au jeudi de 11h30 à 14h00 et de 18h30 à 20h30 Le vendredi de 11h30 à 14h00</p> <p>Une Cafétéria près du bâtiment du restaurant Du lundi au vendredi de 7h00 à 14h30</p> <p>Une BU'vette à l'entrée de la Bibliothèque Universitaire Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 14h30 Le jeudi de 9h30 à 14h30</p>	<p>Le Restaurant Universitaire de Troubiran Du lundi au vendredi de 11h30 à 14h30</p> <p>La cafétéria de Troubiran à Cayenne Du lundi au vendredi de 6h45 à 14h00</p> <p>Le restaurant de la Résidence de Kourou Ouvert sur pré-inscription Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 17h00 à 20h00</p>





Un seul mode de paiement sur le campus !

IZLY, comment ça marche ?

A tout moment et où que vous soyez, vous avez la possibilité de gérer votre compte en ligne et consulter votre historique !

Pour profiter pleinement de ces services, retrouvez votre e-mail d'activation que vous avez automatiquement reçu lors de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (envoyé sur votre adresse mail étudiante) et activez votre compte !

La monétique présente plusieurs avantages :



SIMPLE : rechargez votre compte sur le web, ou avec votre smartphone dès 5€.



PRATIQUE : payez avec votre carte ou votre smartphone.



SÉCURISÉ : l'argent est sur un compte en ligne. Pas de souci en cas de perte de votre carte.



Pour des informations sur le fonctionnement du système Izly : www.izly.fr

Pour une assistance :

assistance-izly@crous-antillesguyane.fr



Besoin de trouver un job étudiant ?

Inscrivez-vous gratuitement pour consulter l'ensemble des offres d'emploi en ligne sur le site www.jobaviz.fr

L'inscription sur Jobaviz.fr vous permet d'être automatiquement inscrit au site Lokaviz.fr, la Centrale du logement étudiant, et inversement.



Le CROUS soutient ses étudiants dans leurs projets

Le CROUS accompagne les étudiants dans la réalisation de leurs projets artistiques et culturels à travers une politique d'action culturelle. Celle-ci se traduit par le soutien des initiatives étudiantes selon plusieurs axes :

- 1/ Le soutien financier pour la réalisation de projets étudiants par le biais du dispositif **Culture ActionS** ;
- 2/ Le développement des pratiques amateurs au travers de l'organisation de **concours nationaux** (nouvelles, films courts, photo, bande-dessinée, danse, théâtre, musique) ou la mise en place d'ateliers artistiques dans les résidences universitaires ;
- 3/ l'encouragement aux mouvements associatifs au travers du **partenariat avec les associations étudiantes** et la participation aux campagnes d'intérêt général.



Pour résumer...

Le Crous c'est...



BOURSES



LOGEMENTS



RESTAURATION



ACTION SOCIALE



CULTURE



Rappel des informations utiles

**Le Crous
vous
accueille**
>

En Guadeloupe

Campus Universitaire de
Fouillole BP 51
97152 Pointe-à-Pitre Cedex
Du lundi au vendredi de 8h à 12h

En Martinique

Campus universitaire de
Schoelcher - BP 7208
97275 Schoelcher Cedex
Du lundi au vendredi de 8h à 12h

En Guyane

Campus universitaire
de Troubiran
BP 522 Cayenne Cedex
Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Allo bourses

☎ 0590 89 88 88

☎ 0596 61 03 65

☎ 0594 25 81 24

Pour joindre les assistantes sociales

Pour les rendez-vous

En Guadeloupe

Crous
Campus de Fouillole
☎ 0590 89 74 06

En Martinique

Clous
Campus de Schœlcher
☎ 0596 61 05 06

En Guyane

Clous
Campus de Troubiran
☎ 0594 25 81 24

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur :

www.crous-antillesguyane.fr

www.meservices.etudiants.gouv.fr

N'hésitez pas à nous suivre aussi sur les réseaux sociaux !



CrousAntillesGuyane

<https://www.facebook.com/CrousAntillesGuyane/>



CrousAntillesGuyane

<https://twitter.com/CrousAntillesG>



Le CROUS reste mobilisé et vous ?

#TousMobilises **Coronavirus COVID-19**

Les gestes barrières à adopter

- 

Lavez-vous très régulièrement les mains
- 

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- 

Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- 

Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades
- 

Respecter une distance de 1 mètre





Étudiant.e.s, le Crous vous accompagne ! 

Nous vous remercions pour votre attention.

Les personnels du CROUS des Antilles et de la Guyane vous accueilleront avec plaisir dans nos différentes structures.

